



Comité International de Planification pour la Souveraineté Alimentaire Group de Travail sur la Pêche

Membres distingués des délégations gouvernementales,
Chers observateurs du COFI,

Alors que de nombreux pays sont aux prises avec les deuxième et troisième vagues de COVID-19, cette session du Comité des Pêches de la FAO (COFI) se tient de forme virtuelle pour la première fois de son histoire. Malgré plusieurs perturbations dans la chaîne de valeur de la pêche dues au COVID-19 et aux mesures de lutte contre la pandémie, la pêche artisanale a bien résisté dans de nombreuses régions du monde. D'autres luttent encore pour s'adapter aux mesures de confinement, aux restrictions sur la circulation des travailleurs, aux intrants de la pêche, à la commercialisation des produits de la pêche, ce qui augmente considérablement l'insécurité alimentaire des familles.

Alors que les pêcheurs et les travailleurs de la pêche sont de retour au travail et que la pêche a repris, des problèmes à plus long terme persistent, notamment une réduction de la demande de poisson et des prix élevés des intrants de la pêche. La circulation des travailleurs migrants de la pêche est encore limitée dans certains cas. Dans certains pays, les mesures sanitaires concernant le poisson et les aliments aquatiques ont été réimposées, ce qui a eu des conséquences graves sur les marchés d'exportation. C'est encore plus vrai pour les Peuples autochtones, dont les communautés se trouvent dans de nombreux cas dans des zones reculées, mal desservies par les infrastructures et les services de base, et souvent négligées par les gouvernements centraux. Il est donc pertinent que le COFI examine les répercussions de la crise sur le secteur et fournit des conseils sur la manière dont les pêcheurs et les travailleurs de la pêche peuvent reprendre leurs activités de pêche et de commercialisation du poisson de manière durable et équitable.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un défi sans précédent en matière de nutrition et de sécurité alimentaire. Avant la propagation du SRAS-CoV-2, on estime qu'en 2020, 690 millions de personnes, soit 8,9 % de la population mondiale, étaient sous-alimentées. Les perturbations de la production et de la distribution alimentaires dues aux mesures de verrouillage et autres mesures de contrôle de la pandémie devraient ajouter 132 millions de personnes sous-alimentées supplémentaires. La pêche artisanale contribue à la moitié des prises mondiales de poisson, dont la plupart sont destinées à la consommation humaine directe sur les marchés locaux et nationaux. En cette période de pandémie, la pêche artisanale a joué un rôle crucial en fournissant du poisson nutritif à un prix abordable à des millions de personnes dans le monde.

Comme nous l'avons souligné tout au long de la pandémie, les droits de l'homme universels de tous les peuples, y compris des communautés de pêche artisanale, doivent être protégés et renforcés. Il est nécessaire de valoriser et de soutenir la pêche, la relance des unités de production et la chaîne de commercialisation des systèmes alimentaires durables à petite échelle. Les communautés de pêcheurs ont besoin d'un accès équitable aux services de santé et de diagnostic pendant cette crise, en plus de l'accès à un travail décent, à l'assainissement et à d'autres services essentiels.



Nous nous félicitons des recommandations de la FAO (COFI/2020/Inf.3.2 : Impacts de la COVID-19 sur les pêches et l'aquaculture) visant à désigner les pêcheurs, les transformateurs et les travailleurs de la distribution comme "travailleurs essentiels" ; à améliorer l'accès des pêcheurs et des travailleurs de la pêche aux mesures de protection sociale, au crédit et à d'autres formes de soutien ; et à donner la priorité aux plus vulnérables, tels que les travailleurs migrants et les femmes, dans ces mesures de soutien. Alors que les pêcheurs artisanaux continuent d'utiliser les nouvelles technologies, telles que les médias sociaux, de manière innovante pour commercialiser le poisson et d'autres aliments aquatiques, ces technologies peuvent également exclure les travailleurs vulnérables de la chaîne de valeur de la pêche dans de nombreux pays en développement.

Nous recommandons donc que les mesures de protection sociale s'appliquent à tous les travailleurs de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture - formels et informels, à temps plein et à temps partiel - et qu'elles soient étendues à ces travailleurs pendant toute la durée de la pandémie. Nous demandons instamment aux gouvernements nationaux de créer un fonds de protection sociale COVID-19 pour les travailleurs de la pêche et leurs familles.

Les effets du COVID-19 nous rappellent les liens entre nos systèmes alimentaires et la santé. Il est donc important que la FAO, l'OIE, l'OMS et d'autres agences multilatérales travaillent avec les gouvernements pour collaborer et élaborer conjointement des protocoles et des normes pour les maladies zoonotiques et les pandémies dans le contexte des pêches et de l'aquaculture.

Le CIP note également avec inquiétude les limites imposées par la pandémie au fonctionnement régulier du COFI et d'autres organes de la FAO. Tout en reconnaissant les risques de se réunir en personne, nous devons reconnaître les défis auxquels sont confrontées les organisations de pêche artisanale et les organisations de la société civile (OSC) pour participer efficacement à des réunions virtuelles. Nous demandons instamment au Comité de faciliter la participation pleine et effective des OSC observatrices, y compris la présentation de déclarations écrites et orales, conformément à son règlement intérieur.

